

Rimouski/Le Bic, le 14 octobre 2020

Commission de la représentation électorale du Québec
3460, rue de la Pérade
Québec (Québec) G1X 3X5

Messieurs les commissaires,

À la suite de l'avis public paru dans le journal l'Avantage du 30 septembre dernier, je veux vous faire part de mes commentaires sur le règlement de division des districts électoraux de la ville de Rimouski adopté le 17 août 2020.

Mon intervention va se limiter à la division des territoires du district Bic et du district Sacré-Cœur. Le règlement adopté le 17 août ne respecte pas les engagements pris par le conseil municipal de la ville de Rimouski lors du projet de fusion de 2009. Dans ce projet de fusion présenté à la population de Bic, l'on garantissait aux citoyennes et citoyens de Bic, le respect de l'intégralité du territoire de la municipalité de Bic dans le district Bic de la ville de Rimouski.

Cet engagement a été respecté pour les trois élections tenues en 2009, 2013 et 2017, mais voilà que le conseil actuel renie les engagements du conseil municipal de 2009.

L'on peut bien dire, que le nombre d'électeurs du district Bic, ne répond pas aux critères du nombre mais la division des districts électoraux

.../2

n'est pas qu'une affaire de chiffres, loin de là...! D'ailleurs, n'est-il pas indiqué sur le site Web de votre organisme, parmi les critères dont il est possible de tenir compte, le respect des communautés naturelles et l'on fait même mention du respect des paroisses.

Dans le cas qui nous préoccupe, le règlement crée une brèche importante dans les territoires de deux paroisses distinctes. Ces paroisses existent depuis plus ou moins 200 ans. Des familles souches ont travaillé à développer leurs communautés respectives depuis plusieurs générations et je crois que la Commission doit tenir compte de ce sentiment d'appartenance très fort à leur communauté d'origine. Les gens de Bic autant que les gens de Sacré-Cœur, veulent garder leur territoire intact car leur milieu de vie les rattache à leur origine. D'ailleurs, le grand nombre d'opposants à ce règlement démontre que ce sentiment d'appartenance est très fort.

Le peuple québécois a pris 300 ans à comprendre les autochtones qui veulent garder leur mode de vie, leur valeur, leur culture, leur tradition, en résumé leur milieu de vie, leur identité propre. Et bien, la démarche citoyenne des gens du Bic et de Sacré-Cœur, dans le cadre du présent dossier s'inscrit bel et bien dans le même esprit et dans la même perspective.

Pour tous ces motifs, **« je demande à la Commission de la représentation électorale que l'exemption concernant le district 11 le Bic respecte les mêmes limites géographiques que lors de l'élection 2017 et conséquemment que le district Sacré-Cœur garde son intégrité actuelle. »**

Espérant, une écoute attentive à mes commentaires, recevez, Messieurs les commissaires, mes salutations les meilleures.

Serge Lévesque
Ex-maire de la municipalité de Bic 2000-2005